



Mairie de Montrottier
69770 MONTROTTIER

AOT 23 082 V

ARRÊTÉ D'OCTROI D'UNE PERMISSION DE VOIRIE

**ORANGE – Conduite Multiple – VC n° 37 « Route de l'Étang » -
du 03/07/2023 au 07/07/2023**

Le Maire de la commune de Montrottier (Rhône),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.113-2, L.141-1 et suivants et R.141-13 à R.141-21,

Vu la demande du 06 juin 2023 formulé par ORANGE UI AURA – INEO RCC, représenté par Hatem SALEM, 654 crs Troisième Millénaire BP, 69792 SAINT PRIEST, afin d'être autorisé à occuper une partie de la voie publique située VC n° 37 « Route de l'Étang » appartenant au domaine public communal de voirie et à y effectuer des travaux de réalisation de conduite multiple sur ouvrages existants, opérateurs réseaux, ,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er} : ORANGE UI AURA – INEO RCC est autorisé à occuper la partie de la voie publique situés VC n° 37 « Route de l'Étang » et à y effectuer des travaux de réalisation de conduite multiple sur ouvrages existants, opérateurs réseaux, figurant au plan annexé au présent arrêté,

ARTICLE 2 : ORANGE UI AURA – INEO RCC est autorisée à effectuer les travaux mentionnés à l'article 1^{er} sous réserve que la circulation et la visibilité ne subissent aucune gêne.

ARTICLE 3 : L'installation et ses abords devront être tenus en constant état de propreté. Les déchets de toute nature ne devront, en aucun cas, être jetés sur la voie publique.

ARTICLE 4 : Sont prohibées toutes installations malpropres, rudimentaires, inesthétiques ou de nature à nuire au bon aspect de la voie publique ainsi que les installations qui ne présenteraient pas toutes les garanties de sécurité, de solidité ou de stabilité nécessaires,

ARTICLE 5 : Le présent permis est accordé pour une durée de 5 jours du 03 juillet 2023 au 07 juillet 2023.

ARTICLE 6 : La présente autorisation pourra être retirée à toute époque et notamment lorsque l'intérêt public l'exigera, en cas de non-respect de l'une des dispositions de la présente autorisation.

ARTICLE 7 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis à la Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

Fait à Montrottier, le 06 juin 2023,

Le Maire,

Michel GOUGET.



Le présent arrêté peut être contesté par le biais d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1002841/VFC300586/2304300
Date : 01/06/2023
Contact : SALEM Hatem

UI AURA - INEO RCC
654 CRS TROISIEME MILLENAIRE
BP
69792 SAINT PRIEST

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Mairie de Montrottier
LE BOURG
69770 MONTROTTIER

Permission accordée :
Date et signature : (Nom et qualité)

*de Maire,
Michel Geucet*



(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° 23082 V du 6/6/23)

ADT

Niveau d'urgence

Raccordement client : **Non**

Localisation des Travaux

69770 MONTROTTIER - Route de l'ETANG.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	90		m. d'alvéole	180	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,

Commentaires :

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : 03/07/2023

Durée prévisible des travaux : 5.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 03/12/2033